

GFI

GRUPE DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES

Un nouveau pacte pour l'Industrie, pour la croissance et pour l'emploi

Élections 2012

Octobre 2011

SOMMAIRE

- 4 **EDITORIAL**
- 6 **INDUSTRIE 2010 : CHIFFRES CLES**
- 7 **12 PROPOSITIONS DU GFI**
- 8 **CHAPITRE I**
INDUSTRIE ET SERVICES ASSOCIES :
UN MOTEUR POUR LA FRANCE
 - 1. L'industrie assure 30 % du niveau de vie des Français
 - 2. L'industrie établit le rang de la France dans le monde
 - 3. L'industrie construit l'avenir
 - 4. Les atouts de l'industrie française
 - 5. L'emploi et les métiers de l'industrie
 - 6. Industrie et Services associés : les clés de l'avenir
- 17 **CHAPITRE II**
2010-2020 : UNE PERIODE CHARNIERE ET CRUCIALE
 - 1. Regards sur 2000-2010 : une décennie calamiteuse pour l'industrie
 - 2. 2010-2020 : ce qui va changer. Une nouvelle révolution industrielle est en marche
- 28 **CHAPITRE III**
L'INDUSTRIE/SERVICES AU CŒUR DE 3 GRANDS ENJEUX NATIONAUX
 - 1. Sortir par le haut de la crise financière et économique
 - 2. Premier enjeu : la croissance
 - 3. Deuxième enjeu : l'emploi
 - 4. Troisième enjeu : la compétitivité du site France
- 33 **CHAPITRE IV**
UN NOUVEAU PACTE POUR L'INDUSTRIE,
POUR LA CROISSANCE ET POUR L'EMPLOI
12 PROPOSITIONS DU GFI POUR :
 - Libérer la croissance
 - Relancer une ambition pour l'industrie/services : une dynamique à entretenir et à conforter
 - Redresser la compétitivité du site de production France.
 - Consolider l'emploi industriel en France
- 48 **CONCLUSION**

EDITORIAL

Sans nous en rendre vraiment compte, nous nous trouvons à l'aube de la Troisième Révolution Industrielle, celle du 21^{ème} siècle.

Quelles en sont les prémices ? D'abord, la démographie : dans 30/40 ans, la planète sera peuplée de 9 milliards d'habitants contre 7 milliards aujourd'hui. Une partie du monde sera jeune avec des classes moyennes en forte croissance, tandis qu'ailleurs, les seniors occuperont une place grandissante.

Ensuite, le progrès scientifique et technique : jamais dans l'histoire de l'humanité, le progrès scientifique et technique n'a évolué aussi vite et n'a concerné autant de champs d'application, en prise directe avec les attentes sociétales essentielles qu'expriment les habitants de la planète.

Enfin, les défis que nous devons relever pour préserver les ressources nécessaires aux besoins d'une population mondiale plus nombreuse et beaucoup plus exigeante dans sa recherche du bien-être et du mieux vivre ensemble.

L'industrie et les services qui lui sont associés se trouvent au cœur

de ces enjeux et de ces défis du développement et de la croissance durables.

Les véhicules du futur, l'habitat du futur, l'alimentation de demain, l'énergie, la santé, l'éducation, la formation seront radicalement transformés par le progrès, la recherche, l'innovation, la production, la distribution de biens, services et solutions répondant aux nouvelles normes de nos sociétés.

Avec 3 millions d'emplois directs, 80 % des exportations et 85 % de la recherche privée du pays, l'industrie a bien l'intention de prendre toute sa part dans les opportunités de progrès, de croissance et d'emplois, créés par la Troisième Révolution Industrielle.

Les échéances électorales de 2012 ouvriront des débats salutaires sur des choix d'ambition, de vision, de projets et de politiques pour le pays et les citoyens.

Dans cette perspective, le Groupe des Fédérations Industrielles (GFI), propose un Nouveau Pacte pour l'Industrie, pour la Croissance et pour l'Emploi.

Ce Pacte s'appuie sur un ensemble de valeurs que porte l'industrie localisée en France :

- Le respect des femmes et des hommes qui font l'industrie
- La capacité d'insertion et d'intégration de celles et de ceux qui rejoindront l'aventure industrielle
- Le goût et la passion du travail bien fait, la quête permanente de la qualité
- La culture de la recherche, de l'innovation, des projets, du travail en équipe et en réseau
- La responsabilité sociale et environnementale
- La volonté de se projeter à l'international.

En se fondant sur ces valeurs durables, l'industrie affiche une ambition et une fierté légitimes.

L'ambition que le Nouveau Pacte pour l'Industrie, pour la Croissance et pour l'Emploi rassemble et mobilise toutes les volontés de progrès.

La fierté de porter haut les couleurs du renouveau industriel, de la croissance et de l'emploi durables pour le pays.

Les Présidents du GFI et des Unions et Fédérations membres



INDUSTRIE 2010 : CHIFFRES CLÉS

NOMBRE D'ENTREPRISES :

150 000 dont 90 % de TPE/PME

EMPLOIS :

3 millions d'emplois directs générant

4 à 5 millions d'emplois indirects

VALEUR AJOUTÉE :

220 milliards d'euros, soit 16 % du PIB marchand

RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT :

85 % de la R et D privée, soit 1,2 % du PIB

INVESTISSEMENTS :

39 milliards d'euros, soit 22 % des investissements du secteur marchand

PRODUCTIVITÉ :

+ 3,5 % par an, soit 50 % des gains de productivité du pays entre 2000 et 2010

EXPORTATIONS :

362 milliards d'euros, soit 80 % des exportations françaises

IMPORTATIONS :

415 milliards d'euros, soit 82 % des importations françaises

RANG DE L'INDUSTRIE FRANÇAISE :

2^{ème} rang en Europe

5^{ème} exportateur mondial

UN NOUVEAU PACTE POUR L'INDUSTRIE, LA CROISSANCE ET L'EMPLOI :

12 PROPOSITIONS DU GFI

- 1 IMPERATIF NATIONAL :** Restaurer l'équilibre des finances publiques pour libérer la croissance, soit « Déficit Zéro » en 2016.
- 2 FRANCE ET INDUSTRIE :** Placer l'industrie au cœur des grandes politiques publiques pour la croissance et l'emploi. Créer/développer des filières stratégiques fondées sur les marchés du futur répondant aux nouveaux besoins sociétaux.
- 3 EUROPE INDUSTRIELLE :** Conforter la compétitivité de l'industrie européenne, organiser la surveillance du marché unique, garantir la réciprocité et la loyauté dans l'accès aux marchés des pays tiers.
- 4 AMBITION POUR L'INDUSTRIE :** Relancer une ambition industrielle pour le pays avec une organisation et une gouvernance assurant cohérence et qualité dans les politiques décidées et dans leur exécution.
- 5 FINANCEMENT DE LA PROTECTION SOCIALE ET FISCALITE :** Assurer par la fiscalité (TVA et CSG) le financement de la protection sociale relevant de la solidarité nationale (famille et assurance-maladie).
- 6 RECHERCHE ET INNOVATION :** Pérenniser le Crédit d'impôt Recherche (CIR). Créer un Crédit d'Impôt Innovation (C2I) pour les PME et les ETI.
- 7 IMPOT SUR LES SOCIETES (IS) :** Moduler le taux de l'IS en fonction de l'affectation du résultat de l'entreprise.
- 8 FINANCEMENT DE L'INDUSTRIE :** Orienter l'épargne longue des Français vers les PME/ETI.
- 9 QUALITE :** Lancer un plan d'actions ambitieux (3/5ans) au service de la Qualité et de l'Excellence opérationnelle.
- 10 REGLEMENTATION :** Simplifier et stabiliser toutes les composantes de la réglementation.
- 11 FLEXISECURITE :** Gérer l'effectif de l'entreprise au plus près du cycle d'activité, tout en sécurisant les parcours professionnels.
- 12 FORMATION :** Promouvoir l'apprentissage et la formation en alternance.

INDUSTRIE ET SERVICES ASSOCIES : UN MOTEUR POUR LA FRANCE

1. L'industrie assure 30 % du niveau de vie des Français

Dans un pays développé disposant d'une économie très diversifiée, l'industrie devient progressivement invisible aux yeux de l'opinion publique, des médias et des décideurs politiques.

Et pourtant !

En France, l'industrie contribue en direct à 16 % de la valeur ajoutée du secteur marchand, emploie 3 millions de personnes, assure 80 % des exportations et réalise 85 % de la recherche-développement des entreprises privées du pays. L'industrie française se situe au 2ème rang en Europe derrière l'industrie allemande et au 5ème rang mondial par ses exportations.

Et pourtant !

L'industrie est présente pratiquement sur tout le territoire, irriguant plus de 10 000 communes par les emplois occupés, par les salaires versés, les investissements réalisés, les infrastructures cofinancées, sans parler des services privés et publics et des commerces dont l'activité et l'existence même dépendent directement de la présence d'usines installées durablement. L'industrie assure

ainsi 40 % de l'activité et des emplois du secteur des services aux entreprises.

Au total, l'activité industrielle localisée en France génère en direct et avec ses partenaires des services associés :

- 7 à 8 millions d'emplois sur une population active des secteurs marchands s'élevant à 16 millions,
- Près de 30 % du PIB.

En Europe, l'importance du secteur industriel est tout aussi cruciale :

- 80 millions d'emplois directs et indirects sur 220 millions d'emplois européens,
- 33 % de la valeur ajoutée de l'UE,
- 75 % des exportations de l'Union.

2. L'industrie établit le rang de la France dans le monde

La France se situe au 5ème rang dans le monde. Sans industrie puissante et diversifiée, la France, nation moyenne par sa population, ne se situerait pas aujourd'hui dans le top 5 mondial, aux côtés des États-Unis, de la Chine, du Japon et de l'Allemagne.

Par sa maîtrise des sciences, des tech-

nologies et des process de pointe, le pays dispose des moyens propres à garantir son indépendance, sa sécurité et sa capacité d'intervention en tout point du globe, qu'il s'agisse de sécurité civile ou d'opérations des forces armées. Il en est de même pour son indépendance en énergie électrique qui suppose de maîtriser l'industrie nucléaire civile grâce à une filière d'excellence mondiale.

L'excellence industrielle française se situe dans de nombreux domaines -l'aéronautique, le spatial, le ferroviaire, l'eau, l'automobile, la santé, l'alimentation, le luxe, la mode- portée par des entreprises qui occupent les premières places dans la compétition européenne et mondiale.

3. L'industrie construit l'avenir

Aucun consommateur ne se pose la question de savoir par qui et comment sont conçus et réalisés les biens qu'il utilise au quotidien. Il s'intéresse en réalité aux fonctionnalités, aux besoins que les produits industriels remplissent dans sa vie quotidienne. Et il s'attend à ce que ces fonctionnalités évoluent en permanence.

Il n'imagine pas les trésors d'imagination, de création, de conception, de fabrication, de logistique et de distribution qui se dissimulent derrière le produit et le service qu'il achète lui-même ou qu'il utilise ponctuellement pour une durée déterminée.

De l'industrie, il ne connaît plus aujourd'hui qu'une vitrine, un lieu d'exposition ou de vente, une page d'Internet...

En réalité, l'industrie, notamment celle située dans un pays développé comme la France, concentre une partie très significative de ses ressources pour garder un temps d'avance ou simplement accompagner les évolutions, parfois les révolutions sociétales :

- **Les chocs systémiques** entre pays et régions aux fondements et aux valeurs si différentes,
- **Les chocs démographiques** entre des pays et des sociétés qui vieillissent et d'autres, plus jeunes et beaucoup plus nombreuses, qui revendiquent un accès rapide au progrès, au confort, au bien-être....
- **Les chocs économiques plus fréquents** qu'autrefois et aussi plus brutaux car c'est tout ou partie du monde qui les provoque, les subit, les surmonte....
- **Les défis qui concernent la planète entière** : comment concilier science, progrès et environnement ? Quelles énergies demain ? Comment nourrir, loger, transporter, soigner 9 milliards de citoyens du monde dans 30/40 ans, en préservant les ressources naturelles dont les générations futures auront besoin.

Autant de questions auxquelles l'industrie apportera des réponses et des solutions.

L'industrie travaille sur le long terme, en moyenne sur 10 à 20 voire 30 ans. Cet espace-temps est celui nécessaire pour modifier radicalement, mais aussi plus rapidement que par le passé, les technologies, les process et les fonctionnalités attendues des produits et des services conçus et délivrés par l'industrie.

Il est possible aujourd'hui, en se fondant sur les puissantes recherches fondamentales en cours, d'imaginer les grandes transformations que l'industrie proposera dans 10, 20 ou 30 ans : les transports et les véhicules du futur, les énergies du futur, les aliments, les villes et leurs habitations, les communications de demain, les centres de soins....

La recherche, la technologie, l'innovation vont à ce point permettre le futur, repousser les limites perçues aujourd'hui, que l'on peut parler du 21^{ème} siècle de l'industrie comme celui d'une Nouvelle Révolution Industrielle qui a déjà démarré dans les cerveaux humains et artificiels à l'œuvre dans le monde.

La question est de savoir si l'industrie française, qu'elle soit ou non localisée en France, jouera un rôle significatif dans cette Nouvelle Révolution Industrielle.

A cette question légitime, la réponse des industries que le Groupe des Fédérations Industrielles (GFI) rassemble est clairement OUI, mais à la condition que le pays accepte de placer l'industrie et les services qui lui sont associés, au rang des quelques grandes priorités nationales des années qui viennent.

Il faut enrayer le déclin industriel observé sur la décennie 2000/2010 et déclencher une mobilisation des forces vives du pays en faveur d'un Nouveau Pacte pour l'Industrie !

4. Les atouts de l'industrie française

Dans la compétition mondiale féroce qui constitue l'univers concurrentiel des entreprises industrielles françaises, cinq atouts sont disponibles :

- Des hommes et des femmes à fort potentiel et savoir-faire,
- Une culture scientifique, technique, industrielle de haut niveau,
- De grandes entreprises, leaders européens et mondiaux dans des domaines stratégiques pour demain,
- Un tissu de PME/PMI qui ne demandent qu'à participer aux nouvelles aventures de l'industrie,
- Un marché intérieur européen de 500 millions de consommateurs exigeants et qui constitue, à ce jour, un marché de référence unique au monde.

4.1 Des hommes et des femmes à fort potentiel et savoir-faire

3 millions d'hommes et de femmes font l'industrie française au quotidien. Les observateurs et investisseurs étrangers reconnaissent spontanément que les salariés français disposent d'un fort potentiel et déploient un savoir-faire de haut niveau : bonne ou très bonne formation initiale, créativité et productivité supérieures à la moyenne, capacité démontrée aux évolutions et aux changements de toute nature,....

Ces compétences sont reconnues à tous les échelons de l'entreprise et cet atout majeur explique une large part des performances industrielles du pays, tant sur le marché intérieur qu'à l'international.

L'industrie dispose du privilège de conjuguer des métiers intellectuels (R et D, innovation, marketing....) avec des métiers manuels hautement qualifiés qui requièrent une formation initiale adéquate, puis plusieurs années de formation dans l'entreprise. L'industrie réalise la symbiose de ces métiers intellectuels et manuels : à partir d'une idée est créé un produit de qualité qui génère un chiffre d'affaires rentable.

4.2 Une culture scientifique, technique et industrielle de haut niveau

De grandes industries ont vu le jour en France aux 19^{ème} et 20^{ème} siècles. Elles le doivent à des scientifiques inégalés à leur époque et à des ingénieurs talentueux qui ont su maîtriser le progrès scientifique et technique et le transformer en produits et services accessibles au plus grand nombre.

Si les universités, les écoles d'ingénieurs et de management, les centres de recherche et les grands laboratoires privés et publics restent bien placés dans la compétition mondiale, il n'en demeure pas moins que des efforts importants doivent être accomplis dans les quelques années qui viennent pour ne pas se laisser distancer dans des disciplines scientifiques et des domaines d'application qui sont déterminants pour consolider des filières industrielles d'excellence et en développer de nouvelles.

4.3 De grandes entreprises leaders européens et mondiaux dans des domaines stratégiques

Sur les 330 premières entreprises industrielles mondiales, 23 sont françaises. Ces grandes entreprises opèrent dans des domaines stratégiques :

- Energies : Total, GDF-Suez, EDF, Alstom, Areva,
- Transport : PSA, Renault, EADS, Alstom,
- Alimentation : Danone,
- Luxe : Christian Dior, PPR,
- Cosmétiques et parfums : l'Oréal,
- Télécoms : France Telecom, Alcatel-Lucent,
- Électricité : Schneider Electric,
- Verre et Matériaux de construction : Saint-Gobain,
- Eau et Environnement : Veolia Environnement et Suez Environnement,
- Santé : Sanofi-Aventis,
- Ciment : Lafarge,
- Pneumatiques : Michelin,
- Défense et sécurité : Safran, Thales.

Ces 23 entreprises se situent au premier ou aux tous premiers rangs mondiaux dans leurs secteurs d'activités. Du fait de leurs racines françaises, elles ont contribué à créer en France des filières d'excellence. Opérant sur le monde entier, ces entreprises accréditent l'image d'industries françaises conquérantes. Leurs centres de décision et de recherche sont encore pour l'essentiel localisés en France même si du fait de leur présence mondiale, leurs chiffres

d'affaires, leurs investissements, leurs salariés et leurs résultats ne sont plus majoritairement localisés ou réalisés en France.

Mais ces grandes entreprises disposent d'un réel pouvoir d'entraînement sur leurs fournisseurs stratégiques situés en France. Sans qu'il soit question de prôner un patriotisme économique « au petit pied », beaucoup de PME, PMI et Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI – 250 à 5 000 salariés) rêvent d'être embarquées par ces locomotives dans leurs réussites internationales.

Enfin, l'industrie localisée en France comprend des filiales de grands groupes européens et mondiaux : Eon (énergie), Toyota (automobile), Bayer/BASF/Solvay (chimie), Ciments Français et ArcelorMittal (matériaux), Hewlett-Packard (électronique), Bosch (équipement automobile), etc... Ces grandes entreprises étrangères occupent dans l'industrie française une place particulière à ne pas négliger car la France constitue l'une de leurs principales implantations mondiales, souvent porteuse d'une expertise internationale et dotée d'un centre de recherche de référence.

4.4 Un tissu dense de PME / PMI / ETI qui participent et aspirent à contribuer aux nouvelles aventures industrielles

25 000 PME (entre 10 et 250 emplois) et près de 1 600 ETI (entre 250 à 5 000 emplois) sur un total de de 4 700 opèrent dans l'industrie. Ces deux catégories d'entreprises constituent le cœur du tissu industriel installé en France.

Les ETI industrielles assurent 30 % de l'activité industrielle, mesurée en emplois, en valeur ajoutée et en exportations.

Les PME de l'industrie occupent 30 % des effectifs de l'industrie, 25 % du chiffre d'affaires et environ 20 % des exportations industrielles.

Au total, les PME et ETI industrielles occupent une place à peu près équivalente à celle des grandes entreprises.

Les PME présentent quelques caractéristiques structurelles qui rendent fragile leur développement dans un contexte concurrentiel aiguisé :

- Une relation de dépendance économique avec les donneurs d'ordre dans le cadre de la sous-traitance industrielle, ce qui, en période de crise (2008/2010), conduit à des chutes brutales d'activité, d'emplois, de rentabilité.
- L'ouverture croissante des marchés de sous-traitance à la concurrence européenne voire extra-européenne.
- Le développement en cours d'une sous-traitance en cascade : sur dix preneurs d'ordre, huit sont également donneurs d'ordres industriels.
- Selon que les PME appartiennent ou non à un groupe - français ou étranger - leur taille moyenne est très différente : 24 salariés pour une PME isolée, contre 60 salariés lorsque la PME appartient à un groupe.

Globalement plus fragiles, les PME de l'industrie comprennent des PM3I (industrielles, innovantes, internationales) qui sont, dans leurs spécialités, des leaders européens et même mondiaux.

Positionnées sur des niches de marchés, particulièrement innovantes et présentes sur le marché mondial, ces PM3I sont la source des futures ETI.

S'agissant des entreprises de taille intermédiaire (ETI), trois caractéristiques sont à retenir :

- C'est dans l'industrie qu'elles sont les plus nombreuses : plus d'un tiers du total en nombre, 40 % des effectifs des ETI opérant dans l'industrie.
- 10 % des ETI n'appartiennent pas à un groupe - français ou étranger -, 65 % appartiennent à un groupe français et 25 % à un groupe étranger.
- Si la performance économique des ETI est inférieure de 10 à 15 % en moyenne à celle des grandes entreprises, leurs performances par rapport à celles des PME est très supérieure.

Au total, si l'industrie française est composée d'un tissu dense de PME et d'ETI, il faut cependant souligner deux faiblesses structurelles :

- Le handicap de taille par rapport à celles observées par exemple en Allemagne,
- Le faible contingent d'ETI industrielles par rapport à celui existant en Allemagne (4 fois plus), en Italie ou au Royaume-Uni (2 ou 3 fois plus).

Tout se passe comme si aux côtés de grandes entreprises mondialisées qui portent avec succès l'étendard de l'industrie française à l'étranger, il était assez difficile à des PME de grandir comme PME et à des PME de devenir en nombre des ETI, et aux ETI de devenir plus importantes.

C'est pourtant dans la taille des PME et des ETI que se trouve la clé pour innover et pour exporter et partant, pour que l'industrie localisée en France devienne plus performante, plus conquérante sur les marchés.

Le GFI considère que le cadre législatif et réglementaire (notamment social et fiscal) par sa complexité, sa rigidité, et aussi son instabilité dans le temps, dans lequel opèrent en France les PME et les ETI constitue un obstacle à leur développement en taille et en performances.

Pourtant ce sont les PME et les ETI de l'industrie qui resteront la principale source de création d'emplois durables en France.

5. L'emploi et les métiers de l'industrie

5.1 La contraction tendancielle de l'emploi industriel


En 2010, l'industrie occupe en direct 3 millions de salariés auxquels s'ajoutent près de 250 000 emplois intérimaires.

Entre 2000 et 2010 près de 700 000 emplois industriels directs ont été perdus, dont 40 % l'ont été pendant la crise de 2008/2010 !

La réduction de l'emploi industriel -même amplifiée pendant la crise- apparaît comme une tendance de fond qui concerne tous les grands pays industriels développés.

Quatre facteurs sont en jeu :

- L'externalisation croissante de nombreuses fonctions dites auxiliaires



(fonctions support, transport et logistique, distribution, informatique,...) qui s'est traduite par un transfert d'emplois de l'industrie vers le secteur des services aux entreprises.

- **Les gains de productivité importants et continus dans l'industrie** dans les années 2000 précédant la crise et qui se retrouvent sous forme de baisses de prix dans les comptes des clients, notamment industriels (B to B). La contribution de l'industrie aux gains annuels de productivité du pays est évaluée à 50 %, soit 3 fois sa contribution au PIB marchand.
- **Le déplacement des centres géographiques et économiques** de consommation vers les pays émergents, incitant les entreprises française à s'implanter dans ces pays pour se rapprocher de leurs clients.
- **La perte de compétitivité de l'industrie** localisée en France au cours de la décennie 2000 (cf. chapitre sur la compétitivité) qui a entraîné des fermetures définitives d'usines et d'entreprises (dont l'activité n'a pas été reprise par des entreprises situées en France) et qui a suscité des transferts d'activité vers des zones de production industrielle plus compétitives en termes de coût.

Pratiquement tous les segments de l'activité industrielle ont contribué aux réductions d'effectifs. Seules, les constructions aéronautique, ferroviaire et navale ont connu soit une stabilité, soit une croissance de leurs effectifs opérant en France.

Enfin, il est intéressant d'observer la pyramide des âges de l'emploi industriel

en France, en la comparant à celle de nos principaux concurrents européens. 84 % des effectifs se situent en 2008 dans la tranche d'âge 25-54 ans, soit 10 points de plus qu'en Allemagne.

En revanche, les effectifs jeunes (15-24 ans) et « âgés » (+ 55 ans) sont nettement moins importants en France (16 %), qu'en Allemagne (26 %) ou qu'au Royaume-Uni (27 %). Cette situation reflète assez bien celle que l'on observe sur le faible taux d'emploi des jeunes et des seniors en France par rapport à ses voisins.

5.2 Les métiers de l'industrie, alliances des métiers intellectuels et manuels

Diversité, variété, responsabilité, en prise avec les évolutions de la société et de l'économie, telles sont les caractéristiques premières des métiers de l'industrie. Ils supposent une réelle aptitude au changement et à l'innovation, un goût marqué pour un savoir-faire de haute qualité et une ouverture à l'international, tant pour les clients et pour les fournisseurs que pour se comparer aux meilleurs concurrents étrangers.

La variété et la diversité des métiers de l'industrie constituent un atout réel dès lors qu'une carrière dans l'industrie se fonde sur des compétences renouvelées à mesure des fonctions exercées et qui implique des formations fréquentes. Cet atout s'apprécie également dans les situations de mobilité professionnelle, tant en France qu'à l'international. En outre, la diversité des secteurs d'activité et des compétences distinctives

requis, ainsi que leur localisation capillaire sur le territoire national, en Europe et dans le monde, offrent de réelles opportunités de mobilité professionnelle et une offre tangible de redéploiements et de reconversions des parcours professionnels dans l'industrie.

Enfin, l'industrie, notamment pour les activités de production, a développé au cours des dernières années, des qualifications transverses qui permettent aux personnels de production de mettre leurs compétences et savoir-faire, d'opérateurs qualifiés ou très qualifiés au service d'opérations de production identiques mais situées dans des secteurs assez différents.

5.3 L'Industrie en pointe dans la formation, l'insertion, l'intégration

D'ici à 2015, l'industrie pourrait recruter entre 80 000 et 100 000 personnes par an, notamment pour rééquilibrer la pyramide des âges dans les entreprises. Pratiquement 20% de ces nouveaux emplois concerneront des cadres. L'industrie a donc un réel besoin d'attirer de jeunes talents, à pratiquement tous les niveaux de qualification.

En priorité, ces emplois requièrent une formation technique et technologique conjuguée avec des réelles aptitudes à l'innovation et au travail d'équipe, aptitudes essentielles requises dans les métiers de l'industrie. Un très fort développement de l'alternance et de l'apprentissage est à l'œuvre dans l'industrie, d'autant que ces formations conduisent à faciliter l'insertion dans les entreprises : au moins 80% des jeunes

formés en alternance ou en apprentissage sont intégrés dans les entreprises qui les ont accueillis pour leur parcours de formation. Ces formations « sur le terrain », combinant acquisition de compétences théoriques et de confrontation pratique avec les métiers et les réalités de l'entreprise couvrent une très large palette de niveaux de qualification : CAP, BTS, ingénieur.

Au delà de la formation initiale, l'industrie est un secteur en pointe sur la formation continue. Cette formation continue vise deux publics assez différents : les salariés dans leurs propres parcours professionnels et les demandeurs d'emplois qui envisagent un redéploiement professionnel vers des activités et des emplois différents de ceux qu'ils ont quittés.

Enfin, l'industrie constitue un fort vecteur d'intégration de centaines de milliers de personnes d'origines très diverses de même qu'une source vivante de réinsertion dans l'emploi et, dans la vie sociale tout court, de plusieurs dizaines de milliers de personnes qui, dans leur vie privée, traversent des périodes particulièrement difficiles.

6. Industrie et services associés : les clés de l'avenir

En externalisant un certain nombre de fonctions de support et de conseil, les entreprises de l'industrie ont généré une croissance significative des activités du secteur des services aux entreprises : informatique, comptabilité, transport

Le Velib est bien le résultat de l'association d'un service de location, de produits industriels (vélos), et de toute une infrastructure invisible qui assure la gestion et le suivi de ce service, fondé sur l'électronique, le numérique, des réseaux haut débit, des logiciels, capteurs et composants de toute nature.



et logistique, R&D, innovation-design-marketing, marques, publicité et communication, ressources humaines et finances, financement et garanties, croissance externe, conseils (stratégie, productivité, benchmark, propriété intellectuelle et industrielle), etc.

Aujourd'hui, l'industrie contribue à près de 40% du chiffre d'affaires et de l'emploi de ce secteur, soit près de 3 à 4 millions d'emplois. Cette alliance entre industrie et services associés est essentielle à la compétitivité industrielle du pays, cette alliance est devenue stratégique.

D'où l'intérêt que l'industrie porte au développement de la compétitivité de ses fournisseurs-clés d'une partie « cachée » de la valeur créée en France par l'industrie.

A cet égard, les politiques publiques doivent prendre en compte l'intérêt stratégique de l'alliance « Industrie et services associés » et considérer ces activités de services aux entreprises avec la même attention que celle accordée depuis quelques années aux enjeux et à la compétitivité de l'industrie.

Ce sont en effet deux moteurs indissociables de la croissance, de l'emploi, de la productivité, de l'innovation et, en définitive, de la capacité d'un pays à tenir son rang dans la nouvelle économie globalisée où les dépenses et les investissements matériels sont connectés aux dépenses et investissements dans l'immatériel.

2010-2020 : UNE PERIODE CHARNIERE ET CRUCIALE

1. Regards sur 2000-2010 : une décennie calamiteuse pour l'industrie

La décennie 2000-2010 a marqué d'une pierre noire l'histoire de l'industrie localisée en France :

- La part de l'industrie dans le PIB est passée de 22 % à 16%
- 70 000 emplois directs perdus chaque année
- Des parts de marché à l'export en recul de 17% à 13% des exportations de la zone euro
- Une rentabilité divisée par 2 : l'excédent brut d'exploitation en pourcentage de la valeur ajoutée est passée de 32% en 2000 à 16% en 2010.
- L'excédent commercial industriel proche de 11 milliards d'euros en 2000 s'est transformé en déficit de 32 milliards d'euros en 2010.

Tandis que le poids de l'industrie dans le PIB de pays européens tels que l'Allemagne, l'Italie, la Suède, la Finlande progressait ou se stabilisait, celui de l'industrie localisée en France déclinait de façon continue.

Quatre facteurs se sont conjugués pour jouer contre le développement de l'industrie sur le territoire national.

1- D'abord la mondialisation des marchés et des productions : le centre de gravité économique mondial s'est déplacé vers l'Est et le Sud à un rythme accéléré et dans d'importantes proportions, notamment avec l'adhésion de la Chine à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) en 2001.

Simultanément, l'élargissement de l'Union Européenne de 15 à 27 pays a mis en concurrence des systèmes économiques, fiscaux, sociaux de nature et de niveau très disparates. Des déplacements d'activités industrielles en ont résulté. Mais ces phénomènes ont concerné tout le monde en Europe. Pourtant, certains pays industriels ont su tirer leur épingle du jeu mieux ou beaucoup mieux que la France.

2- Ensuite, la création d'une monnaie unique a provoqué un réel choc dans les pays membres de la zone euro où tout acteur économique a pu, instantanément, comparer ses coûts, ses prix, ses marges avec ceux de ses fournisseurs, clients et concurrents situés dans la zone.

3- En outre, l'euro s'est apprécié vis-à-vis du dollar américain et des monnaies asiatiques qui lui sont liées, mais aussi contre la livre sterling, au gré des décisions de la Banque Centrale Européenne

sans que soit installée en même temps un gouvernance économique entre les pays membres de la zone.

La priorité donnée à la stabilité des prix a fait également office de politique de change... par rapport à des pays dont les Banques Centrales sont passées maîtres dans le pilotage stratégique du taux de change de leur monnaie.

Il est évident que pour de très nombreuses entreprises qui produisent en euro et vendent dans la zone dollar sans y être du tout implantées, l'appréciation de l'euro depuis 2004 a créé un réel handicap pour la croissance et les marges des PME et petites ETI (250/500 salariés).

4- Enfin, et notamment dans la zone euro, des États ont adapté progressivement, sans rupture, leurs systèmes économiques, sociaux et fiscaux à ces nouvelles données. D'autres États, comme la France, n'ont pas suffisamment anticipé ou accompagné ces transformations radicales du contexte européen et mondial.

Pour les secteurs, tels l'industrie, exposés sans filet protecteur d'aucune sorte à la concurrence européenne et globale, la conjugaison de ces facteurs a joué dans le bon sens -l'industrie a tiré parti des opportunités nouvelles (Allemagne en particulier), mais aussi dans le sens contraire : c'est clairement le cas de l'industrie localisée en France qui s'est trouvée en déficit de compétitivité, si l'on excepte les grandes entreprises qui ont pu se développer sur les grands marchés étrangers en forte croissance et quelques filières d'excellence disposant d'une compétitivité hors prix sans égale.

2. 2010-2020 : ce qui va changer. Une nouvelle révolution industrielle est en marche

2.1 Un contexte européen et mondial porteur et prometteur pour l'industrie/services

Quatre tendances de fond (« megatrends ») sont à l'œuvre, à l'aube d'une décennie prometteuse pour l'industrie des grands pays développés :

- **La forte croissance des pays émergents** ne devrait pas se démentir, offrant à l'industrie/services des pays développés de nouvelles opportunités de marchés à conquérir. Pratiquement 50 % de l'humanité connaîtra une croissance économique de 8 à 10 % par an en moyenne.
- **L'émergence de nouveaux modèles économiques** pour les industries dites traditionnelles, fondés notamment sur le développement du numérique et de la nouvelle économie qu'il génère tant en B to B qu'en B to C.
- **L'évolution de la démographie européenne et mondiale** qui, conjuguant vieillissement de la population pour certaines parties du monde avec, pour d'autres, forte natalité, émergence de classes moyennes nombreuses et urbanisation grandissante, crée de nouveaux besoins sociétaux à l'échelle de la planète.
- Enfin, la diffusion accélérée de technologies-clés existantes et l'apparition de technologies d'avenir, irrigueront les industries/services en leur donnant deux atouts : celui d'une com-

L'industrie et les services associés travaillent en partenariat avec la recherche publique, l'État et les Collectivités sur des projets et des solutions portant sur :

- *Le défi alimentaire, la nutrition, la santé et la sécurité alimentaire*
- *Le développement des ressources en eau où la France dispose d'une filière d'excellence*
- *L'aménagement et l'habitat urbain/ péri-urbain/ des années 2020/2030 avec une haute efficacité énergétique environnementale*
- *La création d'une filière performante en biotechnologies*

pétitivité retrouvée ou renforcée, celui d'innovations technologiques majeures conjuguées avec les innovations non technologiques toutes aussi essentielles pour l'avenir.

2.2 Les 8 grands défis à relever

Huit grands défis se trouvent dorénavant au cœur de l'évolution de la planète, apportant ainsi autant d'opportunités de développement aux entreprises qui sauront les saisir :

- › La démographie et l'urbanisation
- › Le changement climatique
- › La croissance durable
- › Quelles énergies demain ?
- › La maîtrise de la qualité
- › L'éducation et la santé
- › La mobilité et la communication
- › La sécurité

- **Premier défi : la démographie et l'urbanisation**

Au rythme actuel, la population mondiale pourrait croître de 50 % d'ici à 2050 et atteindre 9 milliards d'habitants !

Cette augmentation sans précédent de la population mondiale impose aux États et aux citoyens du monde des défis considérables qui, pour beaucoup, sont autant d'opportunités d'innovations majeures, de technologies de rupture, de nouveaux marchés.

Il en est de même de l'urbanisation croissante de la planète : 47 % de population mondiale urbanisée en 2000, 65 % en 2030, 75 % en 2100 !





De très nombreux projets et démonstrateurs sont à l'étude ou en phase de conception, centrés sur les objectifs suivants :

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre :
 - usines, bâtiments commerciaux et résidentiels,
 - véhicules de transport de toute nature,
- Capture, stockage ou valorisation du CO₂,
- Réduction continue de l'intensité énergétique des process industriels et recherche de solutions énergétiques alternatives aux énergies fossiles : carburants de 3^{ème} génération, biomasse,...
- Étude et mise en œuvre de l'éco-affichage de produits/ services industriels pour le consommateur.

En outre, cette urbanisation galopante devrait se concentrer à 75 % à moins de 50 km d'une côte littorale à l'horizon 2050.

Le génie humain, le progrès scientifique et technique, l'acceptabilité par les sociétés des solutions proposées par l'industrie/services seront déterminants pour relever simultanément le défi de la démographie et celui de l'urbanisation.



• Deuxième défi : le changement climatique

Le changement climatique est plus un risque qu'un défi. S'il devait intervenir tel que le prévoient certains scénarios, la planète entière, telle qu'on la connaît aujourd'hui, serait bouleversée !

Les pays développés et les pays émergents essaient, à leur niveau, d'imaginer les solutions permettant de minorer ce risque. La solution retenue aujourd'hui par tous est de réduire les émissions globales de gaz à effet de serre en mettant en œuvre une combinaison de moyens : engagements quantitatifs et qualitatifs de réduction des émissions, recherche de solutions alternatives aux émissions, changements de comportements (entreprises et personnes).

Au cœur de ces moyens combinés se trouveront les solutions proposées par l'industrie/services avec le concours de la science, des technologies et de l'innovation.

Un effort d'anticipation sans précédent est à l'œuvre dans l'industrie pour trouver à terme de 10/20 ans, des réponses appropriées aux questions suivantes :

- *Évolution de la filière nucléaire et de l'électricité d'origine nucléaire : capacité et disponibilité, technologies d'avenir, sûreté et sécurité*
- *Développement de filières industrielles sur les énergies alternatives : éolien offshore de grande puissance, énergies marines, géothermie*
- *Disponibilité en termes de quantités et de prix des matières premières stratégiques pour l'industrie (minerais/métaux par exemple)*
- *Eco-conception systématique des produits de grande consommation*
- *Création et développement d'une « chimie du végétal »*
- *Développement d'une nouvelle économie circulaire : conception, fabrication, distribution, récupération, recyclage de déchets, de minerais et de matériaux....*



• Troisième défi : la croissance durable


L'industrie milite pour la croissance durable car des horizons, des scénarios, des paris et des prises de risques à 10/20/30 ans y sont monnaie courante. Installée dans le long terme, l'industrie, son environnement et ses partenaires anticipent, simulent, prévoient et contribuent à installer la croissance sur une trajectoire durable.

Ainsi, c'est l'industrie parmi toutes les activités qui, dans les pays développés et notamment en France et en Europe, a le plus réduit ses émissions de gaz à effet de serre, a le plus investi dans la protection de l'environnement, a proposé des solutions énergétiques, technique et économiques viables, compatibles avec une croissance durable.

Dans les 10/20 ans qui viennent, des solutions éprouvées aujourd'hui vont devoir être profondément modifiées ou radicalement changées en raison de trois composantes essentielles pour une croissance durable : l'énergie, les autres ressources telles que les matières premières et l'alimentation.

S'agissant de l'énergie et des matières premières, les modèles à l'œuvre aujourd'hui font l'objet de réels questionnements : la sécurité de l'énergie nucléaire civile, la disponibilité des énergies fossiles, l'accès et le prix des matières premières de base pour nos sociétés (minerais, métaux, molécules chimiques.....) et de l'eau, etc.....

La question du modèle alimentaire planétaire à horizon de 10 à 20 ans est



également clairement posée en termes de consommation et de production, aliés à ceux de santé et de sécurité.

- **Quatrième défi : Quelles énergies demain ?**

L'accident nucléaire de Fukushima, les questionnements qui en découlent sur la sûreté et la sécurité de l'énergie nucléaire civile, la décision qui pourrait être prise en Allemagne de « sortir du nucléaire », posent à notre pays une série de réflexions majeures pour l'avenir énergétique de la France à horizon de 20 à 30 ans.

Trois faits à retenir du côté de l'industrie :

- › L'électricité d'origine nucléaire et hydraulique permet aux entreprises industrielles localisées en France, françaises comme étrangères, de disposer d'un réel atout dans la compétitivité globale : une énergie électrique qui garantit un accès non dépendant de l'extérieur, une qualité d'approvisionnement satisfaisante et, à ce stade, un prix qui, bien qu'en hausse sensible depuis deux ans, reste encore inférieur à celui en vigueur chez nos principaux concurrents.
- › Le fait de disposer d'une énergie électrique pratiquement sans carbone, alors que la lutte contre le risque de changement climatique impose de vigoureuses réductions des émissions de gaz à effet de serre, dont le gaz carbonique.
- › L'avance scientifique et technologique prise par la France dans l'énergie nucléaire doit être prise en considération et placée dans une perspective de long

terme : d'ici à 30 ans, quels progrès majeurs réaliser pour rendre l'électricité d'origine nucléaire encore plus sûre et toujours plus performante ?

Les décisions politiques à venir dans le domaine de l'énergie nucléaire civile constitueront, à n'en pas douter, un des tous premiers défis à relever par l'industrie française et européenne.

- **Cinquième défi : la maîtrise de la Qualité**

Dans un environnement concurrentiel de plus en plus mondialisé, l'avenir des entreprises françaises passe par leur capacité à proposer dans des délais parfois très courts, des produits innovants, compétitifs et d'une qualité irréprochable.

Pour répondre à ce défi, les entreprises françaises doivent accélérer le rythme de l'innovation produits et technologique (notamment dans le domaine prometteur des technologies « vertes »), mais aussi managériale et organisationnelle.

La maîtrise de la qualité apparaît donc plus que jamais comme un élément clé de leur compétitivité, source de productivité, de progrès et de gains sur la performance. C'est en rendant les entreprises françaises plus agiles, en les incitant à optimiser leur fonctionnement, leurs méthodes de travail et leurs modes de production que nous pourrions conserver une base industrielle forte en France et pérenniser l'emploi industriel dans notre pays.

Or, globalement, les méthodes d'amélioration continue et d'excellence opérationnelle restent en France à un niveau insuffisant par rapport à ce que l'on constate chez bon nombre de nos concurrents étrangers.

a) Plusieurs indicateurs permettent de prendre la mesure de ce décalage :

- Le nombre de certificats ISO 9001, après des années de baisse, s'est stabilisé en France, mais nous laisse loin de pays comme l'Italie, l'Espagne ou l'Allemagne. Le nombre de certificats ISO 14001 continue, quant à lui, à reculer de sorte que nous ne figurons plus dans le top 10 (c'est la Roumanie qui a pris notre place). On peut remarquer aussi qu'aucune entreprise française n'a été « Award Winner » au Prix Européen EFQM (European Foundation for Quality Management) depuis 2002.
- Une étude récente, menée sur les valeurs internes mises en avant par les entreprises, montre que la qualité occupe la première place au plan international. En France, elle n'arrive qu'au 7^{ème} rang.
- La France est absente de l'indice paneuropéen de la satisfaction client « Extended Performance Satisfaction Index – EPSI », qui mesure la satisfaction des clients d'un pays par branche d'activité.
- L'indice synthétique de l'innovation mesure les performances relatives des pays de l'UE : la France est 10^{ème} derrière la Suède, l'Allemagne, le Royaume Uni.

b) Si ces méthodes sont plutôt bien utilisées, et depuis longtemps, par les grandes entreprises, beaucoup de PME et ETI ne les connaissent pas toujours très bien ou les considèrent comme inappropriées pour leur cas.

Les principales raisons à l'origine de cette situation sont avant tout d'ordre culturel :


- L'enseignement secondaire et supérieur, ainsi que la formation continue laissent trop peu de place à l'apprentissage de la qualité et de l'excellence opérationnelle dans les cursus de formation.
- De nombreux chefs d'entreprise et managers sont sceptiques à l'égard de ces concepts et méthodes, souvent perçus comme coûteux, lourds et peu efficaces.
- Il existe un déficit de communication sur l'efficacité de ces approches de la part des leaders d'opinion publics et privés.

Il est vital de lancer un plan d'actions ambitieux « Qualité et Excellence opérationnelle » pour relever ce défi.

- **Sixième défi : l'éducation et la santé**

Le défi démographique et celui de l'urbanisation suggère une évolution en profondeur des modèles existants dans les domaines de l'éducation et de la santé.

D'abord l'éducation. Le défi est de taille dès lors que les modèles avancés et performants se trouvent, pour l'essentiel, dans des pays et des zones développées tandis que les besoins en forte



La conjonction des moyens de recherche et d'innovation de l'industrie/services avec les développements annoncés dans l'économie numérique est impérative pour trouver des solutions viables et diffusables au défi de l'éducation, de la formation et de la santé :

- Créer des plateformes d'échanges et dialogues entre l'industrie/services et les milieux de l'éducation et de la formation.
- Agir de même pour ce qui concerne tous les acteurs concernés de la santé.
- Soutenir la R et D publique et privé localisée en France dans ces deux domaines-clés.
- Recourir au principe de précaution en ayant étalonné et évalué son usage au minimum par rapport aux autres pays européens ainsi qu'aux pays leaders du reste du monde.
- Développer des solutions et des réseaux pour démultiplier « la santé à domicile ou près de chez vous ». Objectifs identiques à retenir pour les formations initiales et professionnelles.



croissance se trouvent dans des pays/zones émergentes ou en développement.

Il faut donc là encore inventer, innover, créer de nouveaux modèles performants adaptés à l'explosion des besoins d'éducation de base, de formation initiale et tout au long de la vie et de la santé. L'industrie/services et « l'économie numérique » ont un rôle majeur à jouer dans ces nouvelles solutions et ces nouveaux modèles.

Mais dans ces domaines-clés que sont l'éducation/formation et la santé, tout reste à faire car la « matière humaine » en cause sert encore trop d'alibi pour au pire ne rien tenter, au mieux avancer à pas comptés. Sans parler du principe de précaution qui, érigé parfois en système, peut retarder de quelques années, voire d'une décennie, des évolutions ou des révolutions scientifiques et techniques indispensables. Pendant ce temps gâché ou perdu, l'éducation ou la santé font défaut et ce sont les populations défavorisées qui en font l'amère expérience.

Le droit à l'expérimentation très contrôlée devrait, en fonction des enjeux et des défis posés, se substituer à l'application aveugle d'un principe de précaution dont l'usage serait galvaudé par la peur, l'ignorance ou l'idéologie.

- Septième défi :
la mobilité et la communication

A horizon de 2020/2030, les besoins de mobilité (personnes, entreprises, marchandises, services....) seront multipliés

L'industrie, les services associés et les centres et laboratoires de recherche privés et publics « planchent » sur des solutions pour relever le défi de la mobilité du futur :

- Véhicules routiers « décarbonés »
- Avion du futur : cellule, ailes, carburant/énergie....
- Trains « longue distance » et liaisons ferroviaires/métros/tramways intra-ville et interurbains...
- « routes intelligentes » garantissant fluidité et sécurité améliorées
- Modes multimodaux de transport des marchandises
- Connexions et infrastructures de transport renforcées et innovantes.....



par des facteurs largement supérieurs à ceux de la démographie et de la croissance. Il en est de même de la communication.

Conjugués au défi de la croissance durable, ces besoins en forte croissance organique risquent de « gripper la machine » de la mobilité physique et de l'échange dématérialisé.

S'agissant d'abord de la mobilité, il est clair que la globalisation des marchés et de la production des biens et services d'une part, et, d'autre part la segmentation géographique des chaînes d'offre, impliquent une croissance forte des échanges physiques à l'échelon mondial. Tous les supports à ces échanges physiques multipliés seront sollicités : véhicules routiers, ferroviaires, fluviaux, maritimes et aériens et infrastructures du transport. Conjugués avec ceux liés à la croissance de la population mondiale et aux nouveaux besoins de mobilités spécifiques qui résulteront d'un fort taux du taux d'urbanisation, les supports actuels de la mobilité des personnes et des biens vont connaître trois évolutions positives mais qu'il faudra concilier :

- La croissance significative des moyens de transport.
- L'augmentation des infrastructures liées aux modes de transport.
- L'impératif de « mobilité/transports » durables.

Concilier ces trois évolutions requiert :

- › Des innovations de rupture dans les modes de transport.
- › Des innovations majeures dans la connexion entre modes et réseaux de transport.



Industrie et services associés imaginent déjà les communications du futur adaptées aux personnes, aux organisations, aux réseaux privés et publics de demain :

- Nouveaux matériaux pour les supports électroniques
- Développement des matériels de support à la communication électronique des données, des fichiers...
- Économies d'énergie sur ces matériels
- Infrastructures de communication instantanée, flexible, de haut débit...
- Pilotage et maintenance des réseaux...
- Conception de programmes nationaux/européens de e-santé,

e-médecine, e-éducation/formation avec les nouveaux matériels, réseaux et services qu'ils impliquent.

- › Des innovations significatives portant sur les infrastructures du transport, avec un aspect spécifique d'innovations liées aux transports urbains et inter-cités et mégapoles.

L'industrie/services interviendra de façon globale sur ces trois grands champs d'innovation, en partenariat avec les États, les collectivités territoriales, les métiers du transport/logistique et bien entendu... les citoyens concernés.



Pour ce qui concerne la communication, trois tendances se confirment d'ici à 2020 :

- › Une communication instantanée, globale et croissante entre les personnes, à l'intérieur des formes multiples d'organisations humaines –entreprises, associations, pouvoirs publics– et entre tous les réseaux privés et publics...
- › Une communication caractérisée par une multitude de supports, de contenus et de services, accessibles entre eux.
- › Des communications fondées sur de nouvelles infrastructures qui donneront plus de capacité, plus de rapidité, plus de souplesse, plus d'interconnexion.

Ces besoins sociétaux croissants en termes de communication ne seront satisfaits de façon efficace et rentable qu'à la condition de trouver dans l'industrie et les services associés, des solutions radicalement innovantes, performantes au plan technologique, économes en énergie et en matières premières, respectueuses de l'environnement et garantant des libertés individuelles et collectives fondamentales.

• Huitième défi : la sécurité

A mesure de leur développement, les sociétés dans leur ensemble requièrent et exigent une sécurité accrue pour que le tissu social, le tissu économique, les échanges et la vie publique puissent s'épanouir pleinement.

Cette exigence de sécurité accrue couvre des champs d'expression souvent spécifiques et ciblés qui créent autant d'opportunités de nouveaux marchés pour tous les acteurs d'un secteur d'activité en plein développement : sécurité des communications, de leurs réseaux et de leurs infrastructures, protection des données individuelles et collectives, surveillance et pilotage des moyens de transports et de l'énergie, protection des droits de propriété intellectuelle et industrielle, sécurité des transactions et des échanges, etc. ...

Les 8 grands défis présentés ici pour la décennie à venir s'adressent autant à notre pays qu'à l'ensemble du monde. Ces défis créent à l'évidence des besoins sociétaux nouveaux et essentiels pour les personnes, les acteurs privés et publics, les réseaux et pour les infrastructures qui véhiculent avec une exigence accrue de fidélité et de ponctualité, les échanges croissants de populations, de marchandises, de services matériels comme immatériels.

L'industrie et les services associés portent la responsabilité de trouver les solutions performantes et rentables pour satisfaire ces besoins sociétaux.

L'industrie et les services associés seront au rendez-vous de la Nouvelle Révolution Industrielle de ce début du 21^{ème} siècle. Ils en prennent l'engagement et l'engagement sera tenu.

L'INDUSTRIE/SERVICES AU CŒUR DE 3 GRANDS ENJEUX NATIONAUX

1. Sortir par le haut de la crise financière et économique

Le printemps et l'automne 2008 semblent déjà loin.

Pourtant, c'est au printemps 2008 que se situe le dernier pic de la production industrielle mondiale et celui des prix du pétrole et des matières premières essentielles transformées par l'industrie.

Pourtant, c'est à l'automne 2008 que s'est produit le cataclysme financier né de la faillite d'une grande banque américaine, faillite révélatrice de l'effondrement d'un château de cartes échafaudé sur des créances irrécouvrables portant sur tous types de crédits. La défiance s'installe immédiatement et avec elle, une crise majeure du crédit. La crise économique prenait alors son essor et l'activité industrielle, en France comme dans les grands pays européens, plongeait brutalement de 20 % en six mois, ce qui ne s'était plus produit depuis la crise financière (déjà américaine) de 1929.

Les États, notamment la France, se sont rapidement mobilisés pour réalimenter les circuits du crédit et du financement, soutenir les secteurs en grande difficulté (banque, assurance-crédit, indus-

trie automobile...), lancer des plans de soutien massifs à l'activité économique. Les déficits budgétaires se sont fortement creusés, les émissions d'emprunts publics ont explosé et l'endettement souverain a connu une hausse spectaculaire, semant le doute sur la qualité de certaines dettes souveraines et les risques de défaut de remboursement. La crise financière privée est devenue en deux ans une crise financière publique.

Du côté de l'industrie/services, le choc d'entrée dans la crise fut brutal. Tous les indicateurs -activité, emplois, investissement, exportations, rentabilité- ont basculé dans le rouge. Le redressement s'est amorcé à partir du printemps 2010. Aujourd'hui, les indicateurs se sont tous redressés, à l'exception toutefois de la rentabilité qui pâtit du choc haussier enregistré sur le pétrole, ses dérivés et les matières premières dont les niveaux de prix ont au printemps 2011 déjà dépassé ceux atteints avant la crise.

Enfin, la crise des finances publiques et de la dette souveraine alimente des écarts de taux d'intérêts et de taux de change entre la zone euro et les autres zones monétaires qui mettent à mal la compétitivité et la rentabilité des sites de production localisés en eurozone par rapport à ceux situés dans la zone dollar.

En définitive, la forte demande émanant des pays émergents et la reprise graduelle des économies développées ouvrent à nouveau des perspectives et des opportunités positives à l'activité industrielle et à celle des services associés.

En septembre 2011, l'espoir est là de sortir de la crise par le haut, mais dans un environnement qui reste empreint de nervosité et d'incertitude pour plusieurs raisons :

- l'instabilité de l'environnement financier et géopolitique
- le niveau de l'euro qui impacte la rentabilité de nos exportations
- la hausse et la volatilité des prix des matières premières et de l'énergie

Reste qu'en France, la sortie de crise et les perspectives à moyen terme font émerger trois enjeux pour notre pays :

- > La croissance
- > L'emploi
- > La compétitivité

2. Premier enjeu : la croissance

Mesurée par le PIB, la croissance de l'économie localisée en France n'a cessé de ralentir au cours des 15 dernières années et notamment depuis 2000.

A cet égard, la contribution de l'activité industrielle est restée insuffisante pour maintenir une croissance égale ou supérieure à 2 % par an, taux de croissance potentiel indispensable pour créer des emplois durables, réduire les déficits publics et la dette du pays.

Pour retrouver une intensité de croissance de moyen terme supérieure à 2 % par an, il faut une croissance annuelle de la production industrielle proche de 3 % et des gains de productivité au moins équivalents.

L'enjeu de la croissance économique et de l'activité industrie/services localisée en France est central. Sans croissance soutenue, sans un secteur industrie/services prospère, qui est le socle de notre économie par l'innovation et les exportations, l'espoir est mince de retrouver une situation satisfaisante en matière d'emploi susceptible de déclencher le cercle vertueux de la confiance.

Si l'industrie s'affaiblit, c'est toute notre économie qui s'affaiblira progressivement dans le temps, avec des conséquences dramatiques que cela entraînera sur l'équilibre financier du pays, sur le pouvoir d'achat et sur le niveau de vie des Français.

3. Deuxième enjeu : l'emploi

3 millions d'emplois directs, 7 à 8 millions d'emplois directs et indirects ! L'industrie occupe 16% des emplois totaux du pays, mais 23 % des emplois occupés par les entreprises privées. Avec l'emploi indirect généré par les activités de services aux entreprises liées à l'industrie, c'est 30 % de l'emploi total et près de 50 % de l'emploi des entreprises privées qui est en jeu.

Or, au cours des années 2000, l'emploi de l'industrie a reculé de 700 000 postes dont 40 % pendant la crise de 2008 à 2010. Il est impératif de stopper ce déclin

de l'emploi industriel pour trois raisons essentielles :

- › L'emploi industriel, c'est d'abord des revenus pour les familles et leurs territoires de résidence.
- › L'emploi industriel, c'est ensuite des cotisations sociales pour financer les besoins de protection sociale qui augmentent avec la hausse du chômage, de la précarité et avec le vieillissement de la population.
- › L'emploi industriel, c'est enfin installer l'idée que l'industrie est capable d'offrir, notamment aux jeunes en quête d'emploi, des emplois et des carrières où ces jeunes peuvent durablement se réaliser.

Mais le contexte et les perspectives qui influencent l'avenir de l'industrie changent en profondeur :

- › D'ici à 2015, l'industrie localisée en France va devoir embaucher près de 150 000 personnes/an – 800 000 personnes au total ! pour faire face à une double évolution : le remplacement des départs à la retraite des classes nombreuses de l'après-guerre et les nouveaux besoins en qualification et compétence, liés aux défis technologiques et d'innovation à relever.
- › L'industrie offrira des perspectives d'emplois durables dans trois domaines :
 - Les ingénieurs et les cadres
 - Le personnel de production hautement qualifié
 - Le pilotage et l'animation des équipes de production.
- › Enfin, l'industrie qui assure 80 % des exportations du pays et dont des

sites de production seront installés dans les pays dont les marchés intérieurs sont en forte expansion, offrira des emplois en nombre à l'étranger, susceptibles d'attirer des jeunes, séduits par l'attrait de la découverte de nouveaux horizons, de nouveaux modes de vie, de nouvelles cultures.

La bataille pour l'emploi ne se gagnera pas en France, ni en Europe, sans ou contre l'industrie/services.

L'opinion publique et les leaders d'opinion doivent être persuadés que l'industrie prendra sa part dans ce combat pour l'emploi, s'impliquera directement pour améliorer son image et son attractivité d'employeur auprès des jeunes, et s'efforcera d'améliorer sans relâche les conditions de travail de ses collaborateurs, quel que soit leur niveau.

4. Troisième enjeu : la compétitivité du site France

La compétitivité d'un pays, d'une activité ou d'une entreprise, c'est la capacité à maintenir sa position face à la concurrence. Appliquée à l'industrie sur la période 2000-2010, cette définition révèle une perte de compétitivité sans équivalent depuis 60 ans !

4.1. 2000-2010 : la compétitivité du site France en berne

Quatre indicateurs clés de compétitivité illustrent la perte de compétitivité des sites de production localisés en France :

- › La part des exportations françaises de marchandises dans le total des

marchandises exportées par les pays de la zone : 17 % en 1999, 13 % en 2010, soit -4 points, chaque point représentant un manque à gagner de 25 milliards d'euros, soit -100 milliards d'euros d'exportations ! Sur la période, la part des exportations allemandes a augmenté de 3 points !

- › L'excédent brut d'exploitation de l'industrie française a diminué de 40 % entre 2000 et 2010 (36 milliards d'euros en 2010 contre 68 milliards d'euros en 2000).
- › La valeur ajoutée de l'industrie créée en France, exprimée en points de valeur ajoutée industrielle créée dans la zone euro, s'est contractée de 3 points (17 % en 2000, 14 % fin 2010). Ces trois points représentent 38 milliards d'euros de pouvoir d'achat en moins, soit 1,8 point de PIB.
- › La balance commerciale industrielle de la France (hors énergie) dégagait encore en 2003 un solde excédentaire de 11,5 milliards d'euros. Cet excédent s'est transformé en un déficit de 32 milliards d'euros en 2010. Cet écart négatif de 43,5 milliards d'euros en 7 ans équivaut à plus de 2 points du PIB national.

Cette dégradation de la compétitivité du site France, sans équivalent sur une période aussi longue, a trois conséquences pour le pays :

- Le recul marqué de la rentabilité handicape l'investissement et le niveau des dépenses de recherche-développement et d'innovation : la France prépare moins et moins bien l'avenir que ses concurrents en Europe.
- Le recul relatif de la valeur ajoutée in-

dustrielle entraîne une moindre croissance de la richesse créée en France : le pays et ses citoyens s'appauvrissent par rapport à leurs voisins européens.

- La perte de parts de marché et un déficit commercial en forte croissance, outre leurs effets néfastes sur la croissance et l'emploi en France, créent des déséquilibres dans la zone euro qui, s'ils continuent sur leur lancée, risquent de mettre en cause l'existence même de l'euro.

4.2 Les fondements du défaut de compétitivité du site France

Les acteurs privés et publics n'ont pas tiré les mêmes leçons d'une mise en concurrence de toutes les composantes de la société française avec l'Europe et le reste du monde.

Autant les acteurs privés exposés à cette concurrence qui a changé de dimension et d'intensité s'y sont adaptés et continuent de le faire, autant de nombreux acteurs peu ou pas exposés, n'ont pas jugé nécessaire ou possible d'entreprendre les évolutions et les réformes structurelles indispensables pour surmonter le choc global de compétitivité imposé au site France par l'élargissement à l'est de l'Union européenne, la croissance et la compétitivité venant des pays émergents et la création de la zone euro.

Le GFI a identifié quatre causes essentielles à l'origine de la rupture de compétitivité du site France à partir de 2000 :

- › **Le poids des prélèvements obligatoires sur les entreprises** qui fait du



site France, le champion du monde de ces prélèvements (16 à 17 % du PIB). La différence avec les autres pays tient pour l'essentiel aux prélèvements obligatoires sociaux sur les entreprises destinés à financer le système de protection sociale.

- › La réduction imposée de la durée du travail à 35 heures avec tous ses prolongements, qui de 2000 à 2005, a contraint le volume de la production industrielle tandis que la demande mondiale adressée à la France était orientée de façon favorable.
- › Une dérive législative et réglementaire permanente qui ne tient pas compte de l'impact sur les activités de production situées en France, de législations et réglementations en perpétuelles évolution et dont le flux annuel vient grossir un stock démesuré, handicapant les entreprises françaises, lassant ou décourageant les entreprises étrangères. A cet égard, aucune réelle attention n'est portée à la comparaison des situations législatives et réglementaires concernant les entreprises, en vigueur dans les pays européens proches.
- › Des choix de politique économique, fiscale, sociale par des majorités de droite comme de gauche qui n'étaient pas portés par un diagnostic clair sur la compétitivité du pays et des entreprises, qui n'étaient pas fondés sur une vision et une ambition partagées sur le rôle central de la production, et qui n'intégraient tout simplement pas le fait que l'Europe et le Monde changeaient.

Sans **lucidité** sur un monde et une concurrence en mouvement,

Sans **volonté** d'adapter les politiques, les structures et les organisations à ces mouvements majeurs,

Sans **capacité** à proposer et à choisir une vision stratégique et d'avenir pour le pays et ses activités-clés exposées aux grands vents de la compétition,

Sans **fierté** particulière ni **ambition** forte pour la cohorte des PME et ETI localisées en France, qui sont le fer de lance de la croissance et de l'emploi, il ne faut pas s'étonner que l'industrie/services se trouve aujourd'hui à la croisée des chemins.

La localisation en France ou à l'étranger de ces activités d'avenir, porteuses de croissance, d'emploi, de pouvoir d'achat, d'exportations, dépendra des choix politiques à venir en matière de compétitivité.

Pour réussir le renouveau industriel du pays, toutes les politiques (monétaires, économiques, fiscales, sociales, réglementaires, de recherche et d'éducation), en France et en Europe, doivent converger vers l'industrie/services associés et vers la création d'emplois durables.

UN NOUVEAU PACTE POUR L'INDUSTRIE, LA CROISSANCE ET L'EMPLOI

12 PROPOSITIONS DU GFI POUR :

- Libérer la croissance
- Relancer une ambition nationale pour l'industrie/services
- Redresser la compétitivité du site de production France
- Consolider l'emploi industriel dans les territoires

Ces 12 propositions forment le socle d'un Nouveau Pacte pour l'Industrie, pour la Croissance et pour l'Emploi

Un Nouveau Pacte pour l'Industrie, car la France doit pouvoir compter sur une Industrie forte, innovante, conquérante, respectueuse de l'environnement, comptable des ressources mises en œuvre, attentive aux nouvelles aspirations des citoyens du monde.

Un Nouveau Pacte pour l'Industrie pour que la France reste l'une des 5 ou 6 grandes puissances industrielles mondiales à l'horizon de 2020.

1. Libérer la croissance

Les États Généraux de l'Industrie ont précisé des objectifs ambitieux pour l'industrie située en France sur la période 2010-2015 :

- Augmenter la production industrielle de 25 % en volume : indice 110 en 2015 contre 88 aujourd'hui,

- Pérenniser l'emploi industriel sur le long terme : 3,3 millions d'emplois directs (intérim compris),
- Retrouver une balance commerciale industrielle excédentaire,
- Augmenter de 14,5 à 16,5 % la part de l'industrie française dans la valeur ajoutée industrielle européenne.

Le GFI soutient que ces objectifs sont certes ambitieux mais qu'ils sont aussi réalistes pour autant que trois conditions soient réunies sur la période :

- Le maintien à un rythme supérieur à 4 % par an de la croissance mondiale,
- L'affirmation par l'Union européenne de priorités stratégiques et politiques confortant les activités industrielles localisées sur son territoire,
- La poursuite de réformes structurelles en France pour libérer la croissance potentielle du pays.

1.1 Une croissance mondiale proche de 4 % par an

30 % en moyenne de l'activité industrielle localisée en France sont d'ores et déjà destinés aux marchés étrangers dont 60 % dans l'UE et 40 % dans le reste du monde.

En outre, l'expérience des quinze dernières années indique que la croissance mondiale est portée par celle émanant des pays émergents et notamment de ceux qui abritent près de 50 % de la population mondiale : Chine, Inde, Russie, Brésil. En revanche, la croissance annuelle des pays développés, notamment ceux situés dans l'Union européenne, demeurera proche de 2 % par an en moyenne.

A l'évidence, l'industrie française doit se trouver en capacité de consolider ses parts de marché dans les pays développés et de gagner des parts de marché dans les pays émergents, alors que ses performances actuelles sur ces marchés restent encore inférieures à celles de ses grands concurrents, notamment européens.

1.2 2012/2016 : Restaurer l'équilibre des finances publiques pour réduire l'endettement du pays, redonner confiance et booster la croissance

La crise financière et celle de la dette souveraine ont révélé que la sphère publique française (Etat / Collectivités / Sécurité Sociale) vivait depuis trente ans au-dessus de ses moyens avec deux conséquences : aggravation des déficits publics et explosion de l'endettement.

Quatre chiffres 2010 illustrent cette trajectoire plus que préoccupante :

- Dépenses publiques du pays : 1 100 milliards d'euros, soit 56 % de la richesse produite en France en 2010 (PIB)
- Déficit des finances publiques : 112 milliards d'euros, soit 5,7 % du PIB
- Endettement de la France : 1 650 milliards d'euros, soit 84 % du PIB.
- Intérêts payés sur la dette : 13 % du budget de l'Etat y sont aujourd'hui consacrés, (45 milliards d'euros) soit, avec l'Education Nationale, le premier poste de dépenses de l'Etat !

Couplée avec un niveau déjà très élevé de prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux, cette évolution des finances publiques et de l'endettement devient un carcan pour la croissance et la création de valeur dans le pays.

La période 2012/2016 doit être l'occasion de restaurer l'équilibre durable des finances publiques, condition nécessaire pour desserrer ensuite le corset de la dette qui hypothèque l'avenir du pays et des générations à venir.

Il est aujourd'hui prévu de ramener à 3 % du PIB les déficits publics en 2013.

Pour atteindre l'objectif « zéro déficit en 2016 », il faut donc économiser ensuite chaque année 1 point de PIB de dépenses publiques, soit 20 milliards d'euros (valeur 2011).

Au total et sur la période 2012/2016, il faut réduire l'ensemble des dépenses publiques de 100 milliards d'euros, à prélèvements obligatoires constants.

Plusieurs grands pays développés se sont attelés à cette tâche et ont réussi, sans dommages pour leurs populations, à restaurer des finances publiques saines (Canada, Suède notamment).

Aujourd'hui, ces mêmes pays bénéficient d'excédents budgétaires confortables (marges de manœuvre pour de grands projets), d'une croissance riche en emplois et en niveaux de vie et d'une compétitivité évidente dans la nouvelle donne mondiale.

Le GFI recommande avec force qu'une telle politique d'assainissement des finances publiques soit conduite avec détermination entre 2012 et 2016.

Une telle trajectoire rendra alors possible le desserrement de la contrainte de l'endettement et des prélèvements obligatoires fiscaux et sociaux.

Un cercle alors vertueux s'enclenchera pour plus de croissance, plus de valeur créée, plus d'emploi, soit en définitive, un niveau de vie amélioré pour tous.

PROPOSITION 1

Réduire la dépense publique de 1 point de PIB par an (20 milliards d'euros / valeur 2011) entre 2012 et 2016 pour restaurer les finances publiques « Zéro déficit » et entreprendre le salutaire désendettement du pays : deux conditions indispensables pour libérer la croissance et la créer de la valeur et de l'emploi en France.

1.3 Poursuivre en France les réformes structurelles pour libérer la croissance

En France, la croissance est contrainte par de multiples obstacles :

- Une sur-administration et une sur-réglementation publiques, qui provoquent un besoin de financement public excessif,
- Un niveau de prélèvements obligatoires, notamment sur les entreprises, beaucoup trop élevé, qui résulte d'un besoin de financement de dépenses publiques,
- Une législation et une réglementation du travail qui freinent l'embauche en période de croissance et handicapent l'ajustement rapide des effectifs de l'entreprise en période de ralentissement de l'activité,
- Une assiette du financement des régimes de protection sociale qui pèse sur le coût global de l'emploi, notamment lorsque ces emplois sont en compétition avec ceux d'autres pays,
- Une fiscalité nationale et locale sur le capital des investisseurs et des entreprises et sur les facteurs de production,

qui handicape les coûts de production du site France par rapport à ceux d'autres grands pays et compétiteurs européens.

S'il est vrai que ces analyses et diagnostics ne sont pas nouveaux, ils sont aussi la preuve éclatante que dans des domaines clés pour libérer progressivement de la croissance du côté des entreprises, les initiatives prises par les pouvoirs publics (exécutif et législatif) sont restées insuffisantes ou marginales pour placer le site France en situation de compétitivité équivalente à celle dans laquelle opèrent les grands concurrents européens.

Des réformes structurelles, si souvent envisagées ou annoncées, tardent à être décidées et appliquées.

Or, le temps économique n'arrête pas d'accélérer du fait de la mondialisation et de l'interconnexion globale et instantanée des marchés et des entreprises. Le temps de la décision politique doit s'adapter à ce nouveau rythme. A défaut, le train de la croissance ne prendra pas de vitesse en France. Ce serait réellement regrettable de ne pas exploiter à fond les atouts de la France industrielle.

PROPOSITION 2

Définir et mettre en œuvre des politiques économiques, monétaires, fiscales, sociales, environnementales... soutenant l'économie et le développement industriel du pays, à l'instar de l'Allemagne dont toutes les politiques convergent vers la défense et la promotion de l'emploi industriel. Ces politiques doivent s'inscrire dans du moyen et long terme pour être efficaces et motivantes.

1.4 L'Union européenne doit confirmer des priorités stratégiques pour conforter la place de l'industrie en Europe.

La nouvelle dynamique et la nouvelle politique pour l'industrie en France ne produiront pas les résultats attendus sur l'activité, l'emploi et le niveau de vie si, de façon parallèle et simultanée, l'Union européenne ne reprend pas à son compte que les activités industrielles localisées en Europe doivent être considérées et traitées comme stratégiques. Depuis plus d'un an, les communications de la Commission européenne traitant directement ou indirectement de l'industrie se succèdent : politique industrielle intégrée, politique des échanges, marché intérieur, énergie, matières premières, transport.....

Ces communications marquent de la part des institutions européennes de nouvelles priorités stratégiques qui, à ce stade, devraient améliorer les perspectives de l'industrie européenne.

Le GFI souligne que la compétitivité – interne et externe- du site Europe doit figurer au premier rang des objectifs et des finalités de ces nouvelles politiques européennes.

En second lieu, le GFI recommande que toute politique européenne, impactant directement l'industrie, soit évaluée à l'aune de la dimension interne et externe de la compétitivité des activités industrielles, par des études d'impact systématiques, réalisées « ex ante » et évaluées « ex-post ».

PROPOSITION 3

Le GFI insiste pour que les 11 politiques européennes suivantes intègrent complètement la dimension compétitivité de l'industrie en Europe et vis-à-vis du reste du monde : industrie, commerce, concurrence, recherche et innovation, environnement, énergie, matières premières, transports et infrastructures, lutte contre le changement climatique, politique régionale et de cohésion et politique sociale.

L'Etat français a un rôle majeur à jouer dans l'orientation de ces politiques européennes, qui ne doivent plus se limiter à la simple défense du consommateur et de la concurrence.

En second lieu, les pouvoirs publics nationaux des Etats-membres de la zone euro doivent, avec la Banque Centrale Européenne, veiller à faire converger l'évolution de la parité de l'euro avec celle du dollar et des monnaies asiatiques qui lui sont liées.

2. Relancer une ambition pour l'industrie/services : une dynamique à entretenir et à conforter

De nombreux observateurs et leaders d'opinion ont véhiculé l'idée qu'un pays développé, prospère et ambitieux pouvait, au 21^{ème} siècle, négliger, voire même se passer d'activités de production industrielle sur son territoire.

Or, la réalité est bien différente.

L'industrie et les services associés continueront, dans les décennies à venir, à contribuer de façon décisive à la production de biens, de services, de solutions répondant aux nouveaux besoins sociétaux ainsi qu'à la prospérité et au niveau de vie de tout grand pays développé.

Au cours des 20 dernières années, la France a fait la douloureuse expérience de négliger les activités et les entreprises industrielles situées sur le territoire. Il en est résulté un déclin industriel prononcé, que nul autre grand pays en Europe n'a connu avec une telle ampleur et une telle intensité.

Révéler par la crise financière et économique de 2008, ce déclin industriel a provoqué un choc salutaire dans l'opinion publique et chez les décideurs politiques.

Les États Généraux de l'Industrie (EGI) ont été convoqués à l'automne 2009 et les conclusions des EGI, effectuées en approche « bottom-up » c'est-à-dire par

les 5000 participants et les forces vives de l'industrie, ont été annoncées par le Président de la République en mars 2010, à Marignane, dans l'usine Eurocopter, un des fleurons de l'industrie aéronautique.

La feuille de route destinée à relancer l'industrie/services en France fixe des objectifs ambitieux à l'industrie pour 2015 et définit les moyens conjugués à mettre en œuvre entre le secteur privé et les pouvoirs publics pour :

- › Stopper le déclin industriel
- › Retrouver le chemin du développement en France des activités de production
- › Redonner confiance aux entrepreneurs et investisseurs nationaux et étrangers sur l'attractivité du site France
- › Installer durablement une Conférence Nationale de l'Industrie (CNI) chargée de placer l'industrie au rang des priorités du Gouvernement, de veiller à l'application d'une nouvelle politique industrielle, d'imaginer l'avenir et de le construire, de définir une ambition pour chaque filière jugée stratégique, et d'éclairer les choix du Gouvernement pour l'industrie.

L'intérêt principal et l'originalité de la CNI est d'associer, sous l'autorité du Premier Ministre, les représentants de l'industrie, les organisations syndicales de salariés, les représentants de l'État (9 Ministères) et des Parlementaires pour examiner tout sujet de fond concernant le développement de l'industrie et les éléments de sa compétitivité. C'est une initiative historique qu'il ne faut pas

gâcher. Le Gouvernement doit donner à la CNI des moyens à la hauteur de son ambition.

Depuis son installation le 8 juillet 2010, la CNI a tenu deux réunions plénières, a installé 11 Comités stratégiques de filière (CSF) et 4 groupes thématiques transverses portant sur de grands enjeux industriels : compétitivité, recherche-innovation, réglementation et simplification, emploi et formation. Un cinquième groupe -diagnostic et prospective- est chargé du rapport annuel de la CNI, d'établir le bilan annuel de l'activité de l'industrie française et de son positionnement sur les marchés internationaux, et de souligner l'essentiel des propositions des membres de la CNI, destinées aux pouvoirs publics.

Dans ce cadre, les CSF vont jouer un rôle important car pour chacune des 11 filières industrielles stratégiques retenues par la CNI, les sujets d'avenir et de développement des filières seront traités : champ de la filière, analyse stratégique, recherche et innovation, développement international, liaisons entre donneurs d'ordre et sous-traitants, emploi et formation.

Ainsi, et en lien avec l'approche « marchés du futur », l'ensemble des partenaires regroupés dans chaque CSF seront en mesure de proposer les stratégies et les politiques à mettre en œuvre pour relancer l'industrie, dans un cadre de concertation associant l'État et les partenaires sociaux.

Cette impulsion politique décisive donnée par le Président de la République a été suivie en 2010 par le lancement d'un emprunt de 35 milliards d'euros consacrés à des dépenses dites « d'avenir » dont près de 40 % sont destinées à accompagner des projets majeurs pour le développement industriel durable.

Une nouvelle politique pour l'industrie est ainsi lancée et se conjugue avec des décisions tout aussi essentielles pour conforter l'industrie localisée en France : le développement des pôles de compétitivité, le nouveau et efficace Crédit d'Impôt Recherche (CIR), la suppression de la taxe professionnelle, la création d'un fonds souverain (FSI) pour conforter des entreprises industrielles stratégiques, l'impulsion déterminante donnée à OSEO pour financer l'innovation et le développement des PME et des ETI, tant par des prêts qu'en quasi-fonds propres.

Un virage stratégique a été pris depuis la crise de 2008, et grâce au soutien du Gouvernement, une nouvelle dynamique industrielle est mise en mouvement. Il est essentiel qu'elle soit entretenue et confortée par les équipes politiques qui suivront les élections présidentielles et législatives de 2012.

PROPOSITION 4

Relancer une nouvelle ambition industrielle pour le pays, en la rendant prioritaire pour le Gouvernement et en donnant aux nouvelles politiques pour l'industrie, les moyens correspondant à cette légitime ambition.

3. Redresser la compétitivité du site de production France : six recommandations

La crise de 2008 et les États Généraux de l'Industrie ont révélé un constat et un diagnostic sans appel : la production industrielle et l'activité des services qui lui sont associés souffrent d'un handicap majeur de compétitivité, ne serait-ce que par rapport à leurs grands concurrents européens.

Sur des facteurs clés de la compétitivité des coûts de production du site France, de nombreux rapports et études, commandés en particulier par les pouvoirs publics, ont évalué et mesuré les situations :

- Le financement de la protection sociale porte principalement sur l'emploi et les salaires,
- Les facteurs de production localisés en France sont lourdement taxés,
- La France est le pays où le patrimoine supporte la fiscalité la plus élevée.

En revanche, les recommandations pour améliorer la situation ne figuraient pas dans les cahiers des charges de ces rapports.

C'est pourquoi le GFI tient à exprimer six recommandations pour améliorer la compétitivité des activités industrielles localisées en France :

1/ Revoir l'assiette du financement de la protection sociale. Il faut fiscaliser une partie des cotisations sociales car une partie des prestations correspondantes relève de la solidarité nationale et n'a pas de lien direct avec l'activité des entreprises.

2/ Accroître l'intensité de la R et D, de la technologie et de l'innovation des entreprises françaises. Pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche (CIR). Construire un Crédit d'Impôt Innovation (C2I).

3/ Créer un taux différencié d'impôt sur les sociétés (IS) favorisant l'affectation des résultats aux capitaux propres, levier essentiel pour renforcer l'autofinancement des PME et des ETI.

4/ Orienter l'épargne longue des Français vers le financement des PME et des ETI de l'industrie/services.

5/ Lancer un plan d'actions dynamique au service de la qualité et de l'excellence opérationnelle.

6/ Mieux réglementer et alléger le fardeau réglementaire sur l'industrie.

- Première recommandation : revoir l'assiette du financement de la protection sociale en fiscalisant une partie des cotisations sociales.

Les entreprises industrielles situées en France sont exposées, sans filet, à une concurrence européenne et globale particulièrement agressive. Sont alors mis en compétition des sites de production dont les caractéristiques sont assez voisines d'un pays à l'autre lorsqu'elles s'expriment en parités de pouvoir d'achat. L'étalonnage (« benchmark ») s'effectuant pour mesurer la compétitivité relative entre les sites de production, les atouts et les handicaps respectifs se révèlent.

S'agissant du site France, le handicap majeur est celui du poids des cotisations sociales payées sur l'emploi qui vient s'ajouter au salaire brut du salarié.

L'addition du salaire brut et des cotisations sociales rend le coût global de l'emploi, exercé en France, moins compétitif que celui exercé à ses frontières, tandis que le salarié « empoche » un salaire net dont ont été défalquées des cotisations sociales, la CSG et la CRDS. Au total, pour un salaire brut de 100, l'emploi coûte 145. Le salarié « empoche » lui 80. La différence, soit 65, sert à financer les différents régimes de protection sociale : maladie, chômage, famille, retraite pour l'essentiel.

Cette structure du coût global d'un emploi doit être radicalement modifiée si l'on souhaite conserver et développer en France des emplois, exposés à la concurrence ne serait-ce qu'européenne.

PROPOSITION 5

- **Supprimer immédiatement le financement par cotisation sur l'emploi des entreprises, de la politique en faveur des familles qui relève de la politique nationale de solidarité et ne relève pas de l'entreprise.**
- **Substituer à ces cotisations une hausse de la TVA et de la CSG.**
- **Simultanément, une réflexion nationale associant les partenaires sociaux doit être engagée avec l'objectif de proposer des évolutions souhaitables pour optimiser les dépenses de l'assurance maladie et en revoir l'assiette du financement.**

Le caractère universel de l'assurance-maladie justifierait qu'on transfère tout ou partie des cotisations sociales sur l'emploi (employeurs et salariés) qui lui sont destinées, sur la Contribution Sociale Généralisée dont c'est l'objet premier.

Ainsi, trois objectifs essentiels seraient simultanément atteints :

- Rendre le coût global de l'emploi productif exercé en France de nouveau compétitif avec celui exercé à nos frontières.
- Préserver les ressources de financement des régimes de protection sociale et rendre possible leur retour à l'équilibre.
- En recourant à un financement par de la TVA, faire contribuer les produits importés au financement d'une partie de la protection sociale.
- **Deuxième recommandation : accroître l'intensité de la R et D, de la technologie et de l'innovation des entreprises françaises. Pérenniser le Crédit d'impôt Recherche (CIR). Construire un Crédit d'impôt Innovation (C2I)**

La recherche développement, la technologie et l'innovation sont considérées comme les facteurs clés de la croissance et du succès des entreprises.

L'industrie et les services associés en sont les deux moteurs puisqu'ils contribuent ensemble à plus de 90 % aux dépenses privées dans ces domaines. En outre, plus de la moitié de l'effort de R et D national (public et privé) est assurée par le secteur privé.

Or, la France a pris du retard par rapport à ses grands concurrents des pays développés puisqu'en matière de R et D des entreprises, le pays se trouve en 7^{ème} position derrière la Suède, la Finlande, La Corée du Sud, le Japon, les États-Unis et l'Allemagne.

Par ailleurs, deux faiblesses structurelles sont identifiées : une proportion plus faible que dans ces pays, de PME et d'ETI impliqués dans un effort régulier de recherche, de technologie et d'innovation et une moindre intensité de coopération entre la recherche privée et la recherche publique.

Depuis quelques années, l'analyse de ces handicaps a produit des décisions publiques positives sur le moyen terme, pour peu que ces décisions ne soient pas remises en cause avant que leurs effets aient été évalués sur une période d'au moins 5 à 7 ans :

- Pôles de compétitivité et Fonds Unique Interministériel (FUI)
- Stratégie Nationale de Recherche et d'Innovation (SNRI) s'inscrivant dans les nouveaux besoins sociétaux et les marchés du futur.
- Création de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) et développement d'OSEO dans le financement de l'innovation.
- 20 milliards d'euros sur les 35 du Grand Emprunt, orientés en faveur de l'enseignement supérieur, de la recherche et des marchés du futur, avec le souci de construire de nouvelles passerelles et de nouvelles synergies entre le secteur privé et le secteur public.

a) Pérenniser le Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Réformé en 2008, le CIR est considéré comme le plus attractif au monde.

Il fixe l'effort national de recherche sur le territoire. Des centres de recherche d'entreprises étrangères sont attirés en France (50 centres nouveaux ont été ainsi installés en 2009).

Et surtout, le nombre d'entreprises déclarant un CIR a été multiplié par 2,7 entre 2003 et 2009 : de 5 800 à 15 700 entreprises !

Enfin, et contrairement à une idée communément admise, ce sont les PME et les ETI qui en bénéficient à 66 % de son montant.

b) Construire un Crédit d'Impôt Innovation (C2I)

Une des faiblesses observées dans le tissu industriel français est sa moindre capacité à tirer parti de la R et D et de la technologie pour les transformer en innovations -produits, solutions, services- générant du chiffre d'affaires et du résultat additionnels.

Cette capacité d'innovation, technologique comme non technologique, que l'on retrouve, par exemple, dans l'optimisation continue des process industriels, dans le travail incessant sur les matériaux, dans la maîtrise de nouvelles technologies, dans le déploiement de grands projets de progrès permanents et de productivité comme le lean manufacturing, est pourtant fondamentale pour les PME et les ETI dans la compétition européenne et mondiale.

PROPOSITION 6

C'est pourquoi le GFI recommande que le CIR soit pérennisé dans sa forme actuelle pour 5 nouvelles années et que les ETI n'appartenant pas à une grande entreprise soient éligibles, au même titre que les PME, au remboursement de la créance de CIR par l'État. Le financement de cette mesure peut être trouvé dans la suppression de certaines autres dépenses fiscales en faveur des entreprises. Augmenter l'intensité de R et D dans les entreprises doit être un objectif prioritaire pour un État moderne.

Le GFI recommande que la création d'un Crédit d'Impôt Innovation (C2I) soit mise à l'étude sans délai, en respectant les règles du manuel de l'OCDE en la matière et celles relatives à l'encadrement européen des aides d'État dans ce domaine. La Conférence Nationale de l'Industrie serait l'instance interministérielle naturelle pour instruire ce sujet. Le GFI recommande que le C2I soit dans un premier temps réservé aux PME et ETI.

- Troisième recommandation : créer un taux différencié d'impôt sur les sociétés (IS) favorisant l'affectation des résultats aux capitaux propres, levier essentiel pour les PME/ETI.

La crise de 2008/2010 a produit trois effets importants sur la structure financière et le financement des PME et des ETI :

- › Les exercices déficitaires ont été imputés sur les capitaux propres, les réduisant à due concurrence
- › Le financement des besoins en fonds de roulement comme des investisse-

ments, croissants en sortie de crise, reste difficile

- › Les nouvelles régulations financières décidées (notamment celles liées à Bâle III pour les banques et à Solvency II pour les assurances) et la nouvelle crise financière européenne déclenchée à l'été 2011 limiteront la prise de risque de crédit par les intermédiaires financiers ou la rendront plus coûteuse en garantie et en taux pour l'emprunteur.

PROPOSITION 7

Pour accompagner le développement et la croissance des PME/ETI localisées en France, dont l'industrie/services a le plus grand besoin et pour renforcer leurs fonds propres et leurs capacités d'autofinancement, le GFI recommande que le taux de l'IS soit différencié selon que le résultat de l'entreprise est distribué aux actionnaires ou affecté en réserves dans les capitaux propres :

- › Un taux de 33,3 % pour les résultats distribués
- › Un taux minoré d'au moins 10 points pour les résultats affectés en réserves.

Pour garantir son efficacité et donner confiance aux entrepreneurs de l'industrie, cette mesure doit être stabilisée sur une législation complète et une première évaluation associant les parties prenantes réalisée au bout de trois ans.

- Quatrième recommandation : orienter l'épargne longue des Français vers le financement des PME et des ETI de l'industrie/services.

Le taux d'épargne des ménages est, en France, l'un des plus élevés au monde, oscillant, selon les années, autour de 16 % de leur revenu disponible.

Une part significative de cette épargne est placée à long terme, notamment dans l'assurance-vie, leur placement préféré.

L'épargne longue des Français est ainsi investie ainsi en 2010 :

- Assurance-vie : 1445 milliards d'euros
- Épargne réglementée : 745 milliards €
- Actions non cotées : 517 milliards €
- Valeurs mobilières : 497 milliards €

Au total, l'encours total d'épargne approche 3200 milliards d'euros ! Un déplacement de 1 % de ces encours vers le financement long de l'industrie (PME et ETI) représente à lui seul 32 milliards d'euros.

S'agissant du financement par le crédit et en capitaux propres des PME et ETI, le premier rapport de l'Observatoire du financement des entreprises, créé à l'issue des États Généraux de l'Industrie, apporte plusieurs éclairages :

- › La situation financière des PME de l'industrie a évolué de façon moins favorable que celle de l'ensemble des PME pendant la crise, en raison des chutes brutales d'activité observées dans l'industrie.
- › Les résultats déficitaires ont été financés par prélèvement sur capitaux

propres, réduisant ainsi leur part dans le bilan en « sortie de crise », alors que cette part des capitaux propres avait plutôt progressé depuis 2000.

- › Les contractions d'activité et la forte baisse de la rentabilité ont orienté à la baisse l'investissement industriel, accentuant le déficit d'investissement observé dans l'industrie au cours des 10 dernières années.

Or, dans le contexte d'une nouvelle crise financière, les nouvelles régulations (Bâle III pour les banques et Solvency II pour les assurances) qui se mettent en place, notamment en Europe, auront pour conséquence de rendre plus difficile, plus coûteux l'accès des PMI et des ETI à des financements longs (supérieurs à 5/7 ans) Les entreprises en auront pourtant le plus grand besoin pour financer la reprise de leurs investissements matériels et immatériels et de leur croissance, notamment à l'international.

Par ailleurs, la forte poussée de l'endettement public et partant, des besoins de refinancement des dettes souveraines crée un risque supplémentaire d'éviction portant sur le secteur privé, notamment les PME et ETI, surtout si elles ne sont pas cotées.

PROPOSITION 8

Face à ces nouvelles contraintes et à ces nouveaux risques financiers, le GFI recommande que la Conférence Nationale de l'Industrie mette à l'étude un diagnostic et des propositions destinées à orienter plus et mieux qu'aujourd'hui une partie de l'épargne longue des Français vers le financement long et patient des PMI et des ETI.

- Cinquième recommandation : lancer un plan d'actions ambitieux au service de la Qualité et de l'Excellence opérationnelle

Il est essentiel de développer la maîtrise de la qualité et de l'excellence opérationnelle dans les entreprises, notamment PME et ETI.

Un plan d'actions ambitieux, appliqué sur 3/5 ans et associant acteurs publics et acteurs privés, devrait être lancé et fondé sur cinq orientations principales :

- Accompagner la montée en puissance « Qualité et Excellence opérationnelle » des PME/ETI avec le soutien des grandes entreprises.
- Lancer une politique nationale de stimulation et d'incitation à la Qualité.
- Investir dans l'éducation et la formation à la Qualité et à l'Excellence opérationnelle.
- Développer une stratégie de communication « public/privé » offensive.
- Créer un réseau dynamique au service de la Qualité et de l'Excellence opérationnelle s'appuyant sur les trois principales instances concernées : la

Fédération des associations régionales du Mouvement français de la Qualité, France Qualité Publique, Comité National Qualité Performance.

PROPOSITION 9

Redresser la compétitivité industrielle implique un fort engagement des acteurs publics et privés pour développer et promouvoir la maîtrise de la Qualité et de l'Excellence opérationnelle.

Le GFI propose que soit lancé sur 3/5 ans un plan d'actions ambitieux consacré à cet objectif, finançable par le Grand Emprunt.

- Sixième recommandation : mieux réglementer et alléger le fardeau réglementaire sur l'industrie

De toutes les activités économiques, l'industrie arrive en tête des législations et des réglementations qui s'imposent aux entreprises. C'est vrai pour la France, c'est également vrai à l'échelon européen.

Évalué de façon globale, ce fardeau réglementaire pèse entre 1,5 et 2 % de la valeur ajoutée produite par l'industrie installée en France.

Le GFI recommande que le poids de ce fardeau réglementaire soit divisé par 2 en 5 ans et que l'énergie des entreprises ainsi libérée, profite d'abord et avant tout à la croissance et à l'emploi.

PROPOSITION 10

Quatre orientations sont proposées :

- **Charger la Conférence Nationale de l'Industrie et le Commissaire à la Simplification installé auprès du Premier Ministre, de la mission d'identifier dans l'actuel stock réglementaire, les dispositions inutiles, inefficaces et qui vont au-delà des exigences de la réglementation européenne existante.**
- **Demander, pour le flux réglementaire concernant directement l'industrie, qu'une étude d'impact préalable soit systématiquement réalisée avec l'indication explicite de son impact sur la compétitivité des activités concernées.**
- **Évaluer au bout de 3 à 5 ans maximum, l'impact effectif de ces nouvelles réglementations sur les entreprises.**
- **Éviter d'ajouter des dispositions réglementaires additionnelles purement nationales aux textes réglementaires européens, lors de leur transposition en France.**

4. Consolider l'emploi industriel en France

Avec plus de 3 millions d'emplois directs, 250 000 emplois intérimaires et 800 000 perspectives d'embauches d'ici à 2015, l'industrie apparaît comme un secteur essentiel pour consolider l'emploi qualifié en France et contribuer à la réduction du taux de chômage, l'un des plus élevés de l'Union Européenne.

Le GFI propose que trois orientations soient prises :

- **Rendre aux partenaires sociaux le réel**

pouvoir de négociation et de décision sur l'emploi, la durée du travail, les rémunérations.

- Faciliter la gestion conjoncturelle de l'emploi dans les entreprises, leur permettant d'adapter en temps réel le niveau des effectifs avec celui de l'activité tout en sécurisant les parcours professionnels des salariés concernés.
- Favoriser l'apprentissage et la formation en alternance ce qui améliore l'adéquation entre la formation initiale et les besoins en compétences des entreprises.

4.1 Rendre aux partenaires sociaux -branche/entreprises- le réel pouvoir de négociation et de décision sur l'emploi, la durée du travail et les rémunérations.

La surréglementation du marché du travail et de l'emploi et les rigidités structurelles qui en découlent, constitue un des handicaps majeurs pour les entreprises localisées en France et exposées à la compétition européenne et mondiale.

De ce point de vue, le GFI propose de redéfinir les fondements du pacte et du dialogue social que l'industrie a historiquement établis et enrichis avec les partenaires sociaux, tant au plan de la branche qu'à celui de l'entreprise.

Il s'agit en réalité que le pouvoir exécutif et législatif, à l'instar de ce qui se passe dans les pays à niveau de vie et à exigence sociale comparables, laisse la responsabilité et la liberté aux partenaires sociaux représentatifs de négocier et de décider entre eux les compro-

mis les meilleurs en matière d'emploi, de durée du travail et de rémunérations.

Tant que la pression de l'exécutif et du législatif s'exercera en France sur ce qui doit être négocié par les partenaires sociaux en liberté et en responsabilité, il est illusoire d'imaginer une amélioration sensible et durable de la situation de l'emploi.

4.2 Faciliter la gestion conjoncturelle de l'emploi dans les entreprises et dans les branches

L'intensité et la vitesse de diffusion de la crise économique de 2008/2010 ont exigé des entreprises une réactivité sans précédent pour s'adapter à des chutes d'activité comprises entre 20 et 30 % en moyenne, certaines atteignant plus de 50 % en quelques semaines !

Sans cette réactivité, l'entreprise peut disparaître.

Or, il est à peu près admis par les observateurs de l'économie qu'en raison de l'interdépendance et de l'interconnexion des marchés et des entreprises à l'échelle mondiale, les cycles de l'activité économique seront plus courts, plus fréquents, de plus grande ampleur.

PROPOSITION 11

Le GFI recommande que la gestion des effectifs en période de crise soit totalement revue en confiant aux partenaires sociaux le soin de définir les solutions pertinentes préservant au maximum les capacités de rebond.

4.3 Favoriser l'apprentissage et la formation en alternance

La formation initiale par l'apprentissage et l'alternance constitue un enjeu majeur pour l'industrie/services dont les métiers exigent un contenu croissant de compétences techniques, de savoir-faire, de capacité d'adaptation et d'évolution.

PROPOSITION 12

Le GFI recommande que des impulsions/décisions soient données par les partenaires sociaux, et que les pouvoirs publics créent les conditions nécessaires au développement de l'apprentissage et de la formation en alternance.

Mais le GFI ne juge pas opportun que l'État et les collectivités territoriales interviennent par un surcroît de réglementation et de contraintes dans les domaines clés de la formation initiale.



CONCLUSION

A l'aube d'une Troisième Révolution Industrielle -celle du 21^{ème} siècle- les industries localisées en France se trouvent à la croisée de deux chemins :

- Celui du lent déclin observé entre 2000 et 2010,
- Celui du rebond, attendu et espéré.

A 16 % du PIB marchand du pays, l'industrie ne peut descendre encore plus bas, sous peine de freiner la croissance du pays, d'accentuer le déficit d'investissement, de recherche et d'innovation, de productivité, de balance commerciale et de continuer à perdre, bon an, mal an 60 à 70 000 emplois directs par an.

Le GFI considère que le chemin, le scénario du rebond de l'industrie en France est possible à un horizon mesurable de 3/5 ans.

Une dynamique favorable au rebond est présente : croissance mondiale supérieure à 4 % par an, nouvelles politiques en faveur des activités de production qui se mettent en place en France et en Europe, grandes filières d'excellence industrielle encore présentes sur le territoire, potentiel avéré de recherche, de technologies et d'innovations, faculté de se projeter à l'international, tissu industriel encore dense et diversifié et, par-dessus tout, des ressources humaines bien formées, aptes à évoluer, mobilisables pour vivre de nouvelles et fortes aventures industrielles.

Si le scénario du rebond industriel se confirmait à l'horizon 2014/2015, la croissance française pourrait gagner entre 0,5 et 1 point de PIB supplémentaire par an, par rapport au scénario tendanciel.

Or, + 0,5 / + 1 point de PIB par an, c'est entre 12 et 25 milliards d'euros de valeur supplémentaire créée sur le territoire national, c'est l'équivalent de 250 à 500 euros de pouvoir d'achat en plus par ménage, c'est entre 2000 et 4000 euros de dette publique en moins pour chaque citoyen, c'est enfin 150 000 emplois supplémentaires par an.

Dans la perspective électorale de 2012, le GFI recommande de privilégier l'audace, l'ambition et la fierté.

Trois valeurs fondamentales que porte l'industrie.



ité des Constructeurs Français d'Automot



Industries Françaises de l'Ameublement



Union des Industries Textiles



FÉDÉRATION DES
ENTREPRISES DE LA BEAUTÉ



Union des
Industries
et Métiers de la Métallurgie



Fédération Française de l'Acier

GFI

GRUPE DES FÉDÉRATIONS INDUSTRIELLES



FÉDÉRATION DES INDUSTRIES
ELECTRONIQUES ET DE L'INFORMATIQUE



Union des
Industries
chimiques



French
Vehicle
Equipment
Industries

Fédération des
Industries des
Equipements pour
Véhicules



SYNDICAT FRANÇAIS DE
L'INDUSTRIE
CIMENTIERE



GIFAS



FÉDÉRATION
DES INDUSTRIES
MÉCANIQUES



LA PLASTURGIE
FÉDÉRATION



FIPEC
Fédération des Plastiques, Caoutchouc et Adhésifs

Groupe des Fédérations Industrielles

55 avenue Bosquet • 75007 Paris • Tél : 01.53.59.18.62 • Fax : 01.53.59.18.88 • gfi@gfi.asso.fr
Document téléchargeable sur : www.industrie-gfiFrance.com